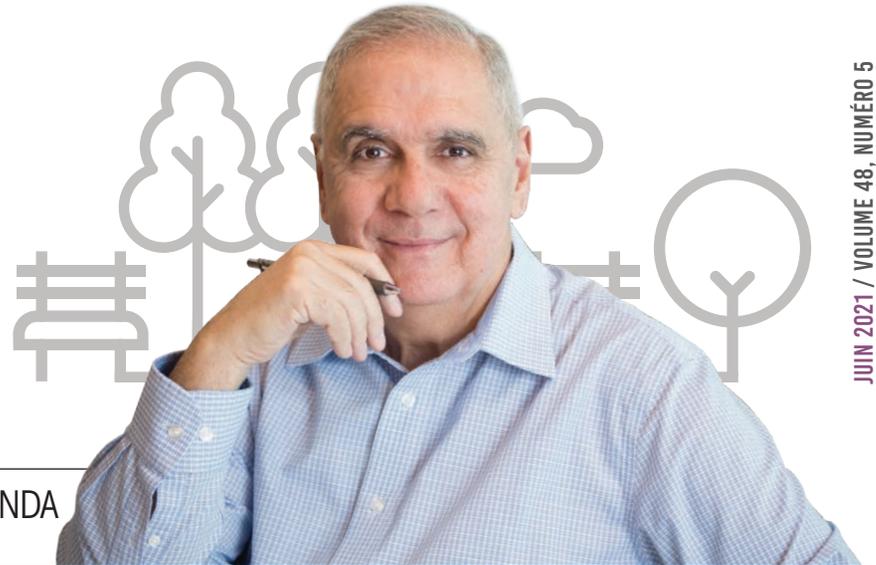


REGARDS SUR ANJOU

BULLETIN D'INFORMATION
DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

JUIN 2021 / VOLUME 48, NUMÉRO 5



MESSAGE DE LUIS MIRANDA

LIGNE BLEUE : UN DOSSIER COMPLEXE

Depuis le lancement du projet, le prolongement de la ligne bleue de métro constitue un dossier de taille pour l'arrondissement d'Anjou. C'est une amélioration considérable de l'offre de transport collectif ici même, à Anjou, et nous l'attendons depuis longtemps. Cependant, le déroulement des différentes étapes ne se fait pas sans heurt. Le gouvernement a décidé de créer un groupe d'action, dont la mission consiste à déterminer la meilleure stratégie pour réaliser le projet dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. La Ville-centre pilote ainsi le dossier, mais nous déplorons le fait qu'encore une fois, aucune invitation n'ait été faite à l'arrondissement afin de participer à l'élaboration de ce projet ou, du moins, d'être consulté. Nous demandons quand même à ce que l'arrondissement soit considéré comme un acteur à part entière dans ce dossier, mais la Ville-centre ne l'entend pas de cette oreille et refuse de nous inclure dans le cheminement du projet.

Dans le dernier *Regards sur Anjou*, nous vous parlions de l'entretien nécessaire que l'arrondissement doit prévoir et effectuer dans ses parcs afin de préserver le plus longtemps possible la bonne santé des arbres. C'est dans cette

optique que nous avons constaté qu'à Anjou-sur-le-Lac, de nombreux arbres matures représentent un danger pour la population. Par conséquent, nous avons pris la décision de les abattre pour assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens d'Anjou, mais également de toute personne de passage sur le territoire. Cette intervention se déroulera dans le courant de l'été et nous vous en aviserons. L'objectif de l'arrondissement est bien sûr de replanter de nouveaux arbres pas plus tard que cette année.

Malgré les nombreuses restrictions sanitaires toujours en vigueur, l'arrondissement déploie tous les efforts possibles pour offrir aux Angevines et aux Angevins un maximum d'activités sportives et de loisirs. Toutefois, la tenue de certaines de ces activités dépend des organismes et des associations qui les planifient. L'arrondissement est donc tributaire de leur décision respective.

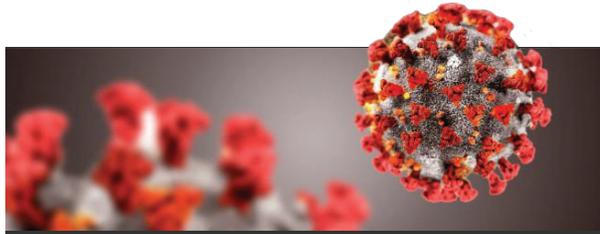
Même si cette année encore l'arrondissement ne peut organiser les traditionnelles célébrations pour le 24 juin à Anjou-sur-le-Lac, nous vous souhaitons de passer une excellente journée lors de la Fête nationale et de la fête du Canada, tout en respectant, bien entendu, les consignes sanitaires.

De nouveau, nous vous recommandons de vous faire dépister dès l'apparition de symptômes apparentés à la COVID-19, mais aussi de vous faire vacciner aussitôt que possible afin d'enrayer la progression des variants, qui sont désormais majoritaires dans la province.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal



COVID-19

CONSIGNES

POUR LA PRATIQUE DES SPORTS ET DES LOISIRS

Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps et pour la durée complète de toute activité sportive ou de loisirs qui se déroule à l'intérieur, ou à l'extérieur en groupe d'un maximum de 8 personnes, sauf dans les cas suivants :

- Lorsque les participants à l'activité sont de la même bulle ;
- Lorsqu'une distance d'au moins 2 mètres est maintenue entre les participants de bulles différentes ;
- Lors de la baignade et de la pratique de sports nautiques ;
- Lorsque les personnes sont assises à l'extérieur et qu'elles maintiennent une distance d'au moins 2 mètres.

VACCINATION

La vaccination contre la COVID-19 est maintenant disponible pour l'ensemble de la population adulte. Pour obtenir une immunité collective et rendre possible le déconfinement, il est important d'être solidaire collectivement ! Pour prendre rendez-vous, consultez le site Internet [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID). En cas d'indisponibilité, revisitez le site fréquemment. Vous pouvez également téléphoner au **514 644-4545**.

Deux organismes offrent un service de prise de rendez-vous et de transport avec accompagnement à la population angevine pour le dépistage et la vaccination :

- **Le SARA d'Anjou**, pour les adultes et les personnes âgées : 514 351-2517, poste 103 ;
- **Le Carrefour Solidarité Anjou**, pour les personnes immigrantes adultes et âgées ayant de la difficulté à communiquer en français : 514-292-2782.

DÉPISTAGE

Si vous ressentez des symptômes apparentés à la COVID-19, nous vous recommandons de vous isoler et de vous faire dépister le plus tôt possible ainsi que de suivre les consignes de la Santé publique relativement à votre situation.

Renseignements :
Info COVID Anjou - 514 645-3878



VOS ÉLUS

TOUJOURS
DISPONIBLES



LUIS MIRANDA

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010



ANDRÉE HÉNAULD

Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



RICHARD LEBLANC

Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017



KRISTINE MARSOLAIS

Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



LYNNE SHAND

Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le **mardi 1^{er} juin, à 19 h**, à huis clos. La séance sera diffusée sur le Web en direct. Si vous désirez poser une question au conseil d'arrondissement, vous devez remplir le formulaire disponible à cet effet sur la vitrine Web de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/anjou.

i Renseignements : 514 493-8000 ou 311

COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS

9 ET 23
JUIN

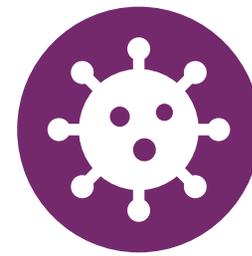
REGARDS SUR ANJOU

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

RÉALISATION ET
CONCEPTION GRAPHIQUE
Lithium Marketing
IMPRESSION
Groupe Chicoine
TIRAGE
26 000 exemplaires
DISTRIBUTION
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

PLAN D'ACTION CONTRE LA COVID-19

LES ORGANISMES TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS



Les agents de sensibilisation du plan d'action contre la COVID-19 poursuivent leurs visites dans les résidences d'Anjou afin de s'assurer du bien-être de la population. En faisant leur tournée, ils proposent également des références vers des services d'aide et de soutien. Les membres des organismes communautaires de l'arrondissement se chargent, entre autres, de coordonner les ressources et de renforcer les efforts de dépistage et de vaccination. Ils prennent aussi soin de soutenir les personnes âgées et à risque ainsi que les malades de la COVID-19.

Nous vous rappelons que les équipes d'Opération Surveillance Anjou, du Service d'aide et de référencement aîné (SARA d'Anjou), de La Maison de jeunes Le Chemin Faisant et du

YMCA rencontrent les citoyens à leur domicile ou, pour les jeunes, à l'école secondaire d'Anjou afin de les renseigner sur les services disponibles et sur les mesures de prévention dans le cadre de la COVID-19. Le Carrefour Solidarité Anjou (CSA) et le SARA d'Anjou concentrent leurs efforts sur la sensibilisation au dépistage et à la vaccination. Les intervenants accompagnent les personnes âgées tout au long de ces opérations. Ils font de même pour toute personne ayant des besoins qui en fait la demande.

N'hésitez pas à faire appel à ces organismes si vous en ressentez le besoin.

i Renseignements : 514 645-3878

COLLECTES

RDD ET PRODUITS ÉLECTRONIQUES



La prochaine collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits électroniques aura lieu le **samedi 5 juin, de 9 h à 17 h**, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement. Seuls les particuliers résidant à Anjou peuvent profiter de cette collecte pour se départir des produits suivants : peinture, solvants, batteries, antigels, huiles à moteur, nettoyants, piles, pesticides, engrais chimiques. De plus, l'arrondissement vous invite à apporter ce jour-là vos produits électroniques désuets pour qu'ils soient recyclés de façon appropriée. Attention : vous avez la responsabilité de détruire les données au préalable. La collecte des produits électroniques est réalisée en partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec).

ENCOMBRANTS

Les collectes des encombrants et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) se déroulent le premier mercredi du mois, ainsi que le **30 juin** et le **14 juillet**. Les vieux meubles, les appareils ménagers et autres rebuts de même nature (sauf exception) ainsi que les petites quantités de résidus de construction, de rénovation et de démolition sont acceptés. Vous devez déposer ces objets en bordure du trottoir après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. Vous pouvez également les apporter dans un écocentre.

Vous devez suivre les consignes de sécurité suivantes pour vous départir de vos encombrants :

- Les objets doivent être déposés de manière à ne pas nuire à la sécurité d'autrui (dépourvus de clous, de métal tranchant, etc.);
- Les objets doivent être attachés, emballés ou écrasés afin de réduire leur volume et d'éviter leur éparpillement.

Les matelas et les meubles rembourrés ne sont pas acceptés. Vous devez vous en départir lors de la collecte des ordures ménagères. Pour les appareils de réfrigération ou de climatisation, veuillez communiquer avec l'arrondissement pour plus d'information.

Note : Si vous voulez vous départir d'un appareil de climatisation, de congélation ou de réfrigération contenant des CFC (chlorofluorocarbones), veuillez composer le 311. Il sera ramassé le mercredi suivant l'appel.

i Renseignements : 311 ou montreal.ca/anjou

SITE WEB
montreal.ca/anjou
DÉPÔT LÉGAL
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
© Arrondissement d'Anjou 2021
La reproduction totale ou partielle
de *Regards sur Anjou* est interdite,
sauf sur autorisation expresse de
l'arrondissement d'Anjou.

MAIRIE DE
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
anjou@montreal.ca
ACCUEIL, INFORMATION
ET ORIENTATION
514 493-8000 ou 311

CULTURE, SPORTS,
LOISIRS ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
514 493-8200
CENTRE COMMUNAUTAIRE
D'ANJOU
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222
URGENCE : 911

POLICE
Poste de quartier 46 :
514 280-0146
Appels non urgents :
514 280-2222
TRAVAUX PUBLICS
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130



DÉMÉNAGEMENT

N'ABANDONNEZ PAS VOS ANIMAUX

Depuis le début de la pandémie, nous constatons un fort engouement pour les animaux de compagnie. Cependant, si vous déménagez, ne les abandonnez pas derrière vous. Assurez-vous de préparer un déménagement tout en douceur pour eux.

Voici quelques conseils qui vous seront utiles pour que vos animaux de compagnie déménagent dans de bonnes conditions :

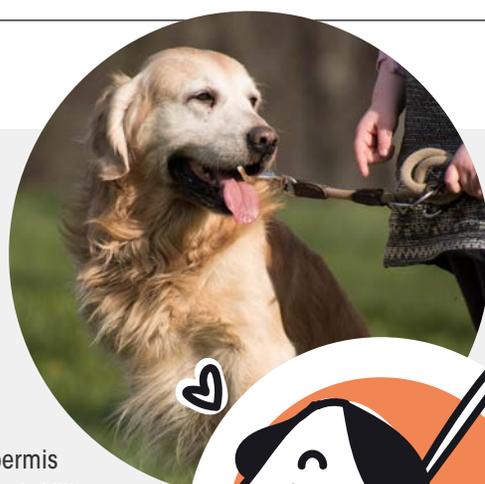
- Faites faire de nouvelles médailles;
- Récupérez leur dossier vétérinaire si vous changez de clinique;
- Gardez avec vous assez de nourriture, et leurs médicaments s'ils en prennent, pour une semaine;
- Gardez-les en sécurité, loin des allées et venues et du bruit, dans la salle de bains ou de lavage, par exemple, avec de l'eau, de la nourriture et leur litière;
- Préparez une trousse de premiers soins avec les coordonnées de votre vétérinaire, de la gaze, une muselière, des serviettes, une couverture, du ruban adhésif à bandages et du peroxyde (3 %);
- Soyez prudent le jour du déménagement en transportant vos animaux en cage avec leur couverture et quelques jouets;
- Préparez leur arrivée dans votre nouveau logement en installant des repères qu'ils connaissent et faites-leur découvrir leur nouveau territoire. **Dans le cas où vous ne pouvez emmener vos animaux dans votre nouveau logement, confiez-les à un refuge.**



ANIMAUX DOMESTIQUES

POUR DEMANDER OU RENOUVELER UN PERMIS

Vous pouvez facilement demander ou renouveler un permis pour votre chat ou votre chien grâce au service en ligne de la Ville de Montréal. Pour ce faire, consultez la section « Permis animalier en ligne » à l'adresse montreal.ca.



TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE

Nous vous rappelons que vous devez garder votre chien en laisse en tout temps. Si vous souhaitez la faire courir librement, nous vous invitons à l'amener dans l'un des deux parcs à chiens accessibles sur le territoire d'Anjou :

- Parc Lucie-Bruneau;
- Parc de Peterborough.

CAMPS DE JOUR

IL RESTE DES PLACES

Quelques places sont encore disponibles pour les camps de jour des Ateliers-Soleil. Pour en savoir davantage, consultez le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/anjou. Les inscriptions se déroulent en ligne, sur le site loisirs.montreal.ca, ou par téléphone en appelant au 514 493-8222.

MOBILITÉ ACTIVE

FAIRE INSTALLER OU DÉPLACER UN SUPPORT À VÉLO

De manière générale, les supports à vélo sont installés à partir du mois d'avril puis retirés vers le mois d'octobre ou de novembre. Ces équipements permettent de stationner votre vélo, car il n'est pas permis de l'attacher à un arbre, à du mobilier urbain ou à un parcomètre non pourvu du pictogramme d'une bicyclette. Nous vous rappelons que, si un vélo est attaché au mauvais endroit ou qu'il semble abandonné sur la voie publique, il sera saisi.

Afin d'effectuer une demande pour installer ou déplacer un support à vélo, rendez-vous sur le site montreal.ca/demarches.





BUREAU DU CITOYEN

Veillez noter que les bureaux du citoyen sont annulés pour une période indéterminée en raison de la pandémie de COVID-19. Vos élus demeurent cependant disponibles et vous pouvez communiquer avec eux par téléphone ou par courriel pour toute question portant sur la vie municipale.

JOURNÉES FÉRIÉES

FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA

Les bureaux administratifs ainsi que tous les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront **fermés le jeudi 24 juin** et le **jeudi 1^{er} juillet**. Les collectes des ordures ménagères, des résidus alimentaires et des matières recyclables auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés. **Bons congés!**

ANNULATION

De nouveau, cette année, l'arrondissement n'organisera pas d'événement pour célébrer la fête nationale du Québec puisque les consignes sanitaires liées à la COVID-19 sont toujours en vigueur et interdisent les rassemblements de grande envergure.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCES PUBLIQUES EN WEBDIFFUSION

À partir du 1^{er} juin, les séances publiques du conseil d'arrondissement seront diffusées en direct sur le Web. Vous pourrez donc les visionner en suivant un lien Internet disponible sur la vitrine Web de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/anjou. Nous vous rappelons que les questions doivent toujours être transmises au préalable en remplissant le formulaire disponible à cet effet, car il ne sera pas possible d'en poser en direct.

PUBLICATIONS ET CONSULTATIONS

Pour accéder aux publications officielles de l'arrondissement (avis publics, appels d'offres), rendez-vous sur la vitrine Web montreal.ca/anjou, en bas de la page d'accueil. Les consultations publiques sont quant à elles disponibles dans la section « Renseignements et services les plus demandés ».



BONNE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET BONNE FÊTE DU CANADA!

Bien qu'il n'y ait pas de festivités cette année à cause de la pandémie de COVID-19, nous tenons tout de même à vous souhaiter une bonne fête nationale du Québec ainsi qu'une bonne fête du Canada.

Nous vous invitons par conséquent à célébrer ces deux événements au sein de votre bulle familiale en profitant du plein air dans le respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement.



FOIRE AUX QUESTIONS

LE 311 VOUS RÉPOND

Voici une des questions souvent posées au service 311 et dont nous souhaitons vous transmettre la réponse.

« JE DÉMÉNAGE ET J'AURAI BEAUCOUP DE CHOSSES À JETER, QUAND PUIS-JE LE FAIRE ? »

Suivant la nature de ces objets, vous devez vous en départir de différentes manières.

Les **meubles rembourrés** comme les sofas, les matelas et les fauteuils seront ramassés lors de la collecte habituelle des déchets domestiques. Cependant, avant de les mettre au rebut, voyez s'ils ne pourraient pas avoir une seconde vie auprès de personnes de votre voisinage, par exemple.

Les **articles électroniques** comme les téléviseurs, les ordinateurs et les tablettes ainsi que les **résidus domestiques dangereux**, qui comprennent la peinture, les solvants et le carburant, doivent être apportés dans un écocentre ou au point de collecte organisé le **samedi 5 juin**.

Les **appareils réfrigérants** tels que les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs seront ramassés sur rendez-vous. Vous devez appeler le 311 pour fixer une date et une heure.

Les autres objets sont ramassés le premier mercredi du mois. Pour la période des déménagements, l'arrondissement a ajouté des collectes les **mercredis 30 juin et 14 juillet**. Dans tous les cas, vous pouvez les déposer au bord du trottoir à partir de 19 h la veille de la collecte. Ils ne doivent comporter aucun objet dangereux. Pensez à regrouper les petits morceaux dans un contenant.

NOUVELLE CHRONIQUE



DÉCHIQUETAGE

Nous vous rappelons que l'opération de déchiquetage de vos documents personnels se tiendra le **samedi 5 juin, de 9 h à 13 h 30**, à la mairie, et de **9 h à 10 h 30**, au parc Lucie-Bruneau. Une preuve de résidence à Anjou est exigée pour bénéficier de ce service.



Renseignements : 311

PISCINES, PATAUGEOIRES ET JEUX D'EAU

HORAIRES

PISCINES EXTÉRIEURES

PRÉSAISON	19 et 20 juin	12 h 30 à 20 h
	21 au 23 juin	16 h à 20 h 30
SAISON ESTIVALE	24 juin au 22 août	
	Lundi au vendredi	12 h à 20 h 30
	Samedi et dimanche	12 h 30 à 20 h
HORS SAISON	28 et 29 août	12 h à 20 h

PATAUGEOIRES

10 h à 18 h
10 h à 18 h
10 h à 18 h 30
10 h à 17 h 30 (Chénier)
10 h à 18 h

Les vestiaires seront fermés. Le maillot doit être porté sous les vêtements à l'arrivée à la piscine. Les toilettes seront accessibles en respectant les mesures sanitaires en vigueur : lavage des mains, port du masque, nettoyage régulier et désinfection.

 Renseignements : 514 493-8200 ou 514 493-8222

ACCÈS AUX TERRAINS SPORTIFS

SOCCER

	TERRAINS SYNTHÉTIQUES	PRINTEMPS	ÉTÉ
		23 mai au 23 juin	24 juin au 27 août
LUNDI	Lucie-Bruneau	10 h à 17 h 30	9 h à 17 h 30
	Goncourt	15 h 30 à 17 h	12 h à 17 h
	Roger-Rousseau	16 h à 18 h	13 h à 17 h 30
MARDI	Lucie-Bruneau	10 h à 17 h 30	9 h à 17 h 30
	Goncourt	15 h 30 à 21 h	12 h à 21 h
	Roger-Rousseau	16 h à 18 h	13 h à 17 h 30
MERCREDI	Lucie-Bruneau	10 h à 17 h 30	9 h à 17 h 30
	Goncourt	15 h 30 à 17 h	12 h à 17 h
	Roger-Rousseau	16 h à 18 h	13 h à 17 h 30
JEUDI	Lucie-Bruneau	10 h à 20 h 30	9 h à 20 h 30
	Goncourt	15 h 30 à 17 h	12 h à 17 h
	Roger-Rousseau	16 h à 18 h	13 h à 17 h 30
VENDREDI	Lucie-Bruneau	10 h à 17 h 30	9 h à 17 h 30
	Goncourt	15 h 30 à 21 h	12 h à 21 h
	Roger-Rousseau	16 h à 18 h	13 h à 17 h 30
SAMEDI	Lucie-Bruneau	13 h à 17 h	13 h à 17 h
	Goncourt	13 h à 21 h	13 h à 21 h
	Roger-Rousseau	13 h à 17 h	13 h à 15 h
DIMANCHE	Lucie-Bruneau	13 h à 17 h	13 h à 17 h
	Goncourt	13 h à 21 h	13 h à 21 h
	Roger-Rousseau	13 h à 15 h	13 h à 15 h



TENNIS

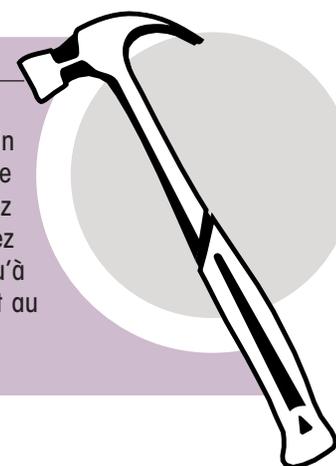
Les terrains des parcs des Roseraies, Goncourt, Lucie-Bruneau et Roger-Rousseau sont accessibles de 8 h à 21 h pour la pratique libre. Notez que les terrains de tennis du parc Roger-Rousseau sont fermés temporairement jusqu'à la fin du mois de juin pour procéder à des travaux de rénovation. L'accès aux terrains de tennis peut être restreint; veuillez vérifier leur disponibilité sur le babillard de chaque parc.

Nous demandons la collaboration de tous pour respecter les normes sanitaires en vigueur et assurer la pratique du sport en toute sécurité.

TRAVAUX

AVEC OU SANS PERMIS ?

Avant d'entreprendre des travaux, il est important de vérifier si vous avez besoin d'un permis ou non. Afin de trouver toutes les informations requises pour une demande de permis, visitez le site Internet montreal.ca/anjou. Vous devez également vous assurer de respecter la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à consulter les règlements qui s'appliquent à votre situation ainsi qu'à communiquer avec le Bureau des permis pour toute question en téléphonant au 514 493-8086.



PERMIS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

Si vous souhaitez occuper le domaine public de manière saisonnière, temporaire ou permanente, vous devez désormais faire votre demande de permis **en ligne**. Il vous permettra, par exemple, d'aménager une terrasse commerciale, d'installer une structure temporaire pour des travaux ou encore un élément permanent, comme une marquise ou un balcon, qui empiètent sur la voie publique.

Pour effectuer votre demande, vous devez généralement :

- vérifier que votre établissement se trouve dans une zone où l'occupation saisonnière est autorisée ;
- faire une demande et payer les frais d'analyse de votre dossier ;
- acquitter le coût du permis.

Pour une occupation permanente, vous devez de plus :

- présenter le certificat de localisation à jour de votre propriété ;
- remettre le plan proposé pour la construction et l'estimation détaillée des travaux.

Notez que la voie publique comprend les rues, les ruelles, les trottoirs, les pistes cyclables, les terre-pleins, les places publiques et les parcs.

 Renseignements : montreal.ca/services



RÉGLEMENTATION

PROPRETÉ ET ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVÉS

En cette période de nettoyage printanier, nous vous rappelons qu'en tant que propriétaire ou occupant d'un immeuble, vous devez entretenir le terrain privé où il se situe afin :

- qu'il soit en tout temps libre de toute matière malpropre ou nuisible ;
- que l'herbe ne dépasse pas 15 cm, sauf s'il s'agit de végétation cultivée dans un jardin et devant être récoltée ou de plantes ornementales.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de pousser sur la voie publique les résidus de gazon, les feuilles, la poussière, etc. Des inspecteurs circulent dans l'arrondissement pour veiller à ce que le règlement soit respecté. Ils pourront donner des amendes s'ils constatent une infraction.

Nous vous remercions de votre collaboration.



RÉGLEMENTATION

INSTALLATION DE PISCINE RÉSIDENIELLE

Pour assurer la sécurité des citoyens, notamment celle des enfants, durant la saison de la baignade, des normes régissent l'installation des piscines résidentielles creusées ou hors terre (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.). Ces normes doivent être rigoureusement respectées. D'ailleurs, l'installation d'une piscine requiert l'obtention préalable d'un permis. Avant d'entreprendre les travaux de construction, communiquez avec le Bureau des permis en appelant au **514 493-8086**, pour connaître la démarche et les règles à suivre.

Le site Internet de la Société de sauvetage baignadeparfaite.org propose de précieux conseils de sécurité sur la piscine et ses équipements. Malgré les campagnes de sensibilisation, le nombre de noyades dans les piscines résidentielles au Québec est malheureusement encore trop élevé. Ne laissez jamais un enfant se baigner seul ou même à côté de la piscine sans surveillance.



ANJOU-SUR-LE-LAC

ACTIVITÉS NAUTIQUES INTERDITES

Pour votre sécurité, toute activité nautique ainsi que la baignade sont interdites sur le bassin de rétention d'Anjou-sur-le-Lac. En fait, l'étendue d'eau est un bassin destiné à retenir les eaux pluviales, qui ne sont pas propices à la baignade ni à la pratique d'activités nautiques. Il n'est donc pas autorisé d'utiliser des embarcations, comme des planches à pagaie, des pédalos ou encore des canots, pour y naviguer. L'arrondissement vous remercie de votre collaboration.



VERDISSEMENT

QUELQUE 2000 ARBRES DÉJÀ PLANTÉS À ANJOU

Dans le cadre de son plan maître de plantation 2019-2023, l'arrondissement poursuit ses efforts de verdissement pour améliorer l'importance et la qualité de la canopée du territoire angevin. La plantation s'effectue au printemps et à l'automne sur le domaine public. La sélection des essences se fait en tenant compte de l'environnement où les arbres seront plantés. De cette manière, leurs chances d'épanouissement sont optimales, et l'ensemble de la population angevine pourra profiter de leurs bienfaits.

MYTHES ET RÉALITÉS SUR LES RACINES DE L'ARBRE

1. Les racines sont continuellement attirées vers les tuyaux d'égout et peuvent les perforer.

EN RÉALITÉ

- L'accumulation de déchets domestiques peut bloquer les tuyaux.
- Les réseaux domestiques sont parfois brisés et non étanches et laissent échapper de l'eau ou des gaz nourriciers. Alors, des racines peuvent se développer en direction de ces tuyaux et à l'intérieur.

SOLUTIONS

- Nettoyer régulièrement les réseaux d'égout domestiques.
- Réparer les réseaux défectueux.

2. En grossissant chaque année, les racines sont capables de soulever des masses de béton comme des trottoirs. Les racines peuvent défoncer des solages ou des fondations.

EN RÉALITÉ

- Beaucoup de trottoirs sont dégradés par l'usure du temps, la variation des températures, la circulation de la machinerie lourde ou à cause d'une mauvaise qualité de construction.
- Dans la première phase de croissance des racines, les nouveaux tissus sont plus ou moins gélatineux et n'exercent pas de pression sur les objets mais se moulent plutôt autour.
- Dans la seconde étape de croissance des racines, les mêmes tissus durcissent dans leur position de formation et se transforment en bois.

SOLUTIONS

- Solliciter l'aide d'experts.
- Éviter de circuler sur les trottoirs avec de la machinerie lourde.
- Construire le trottoir sur une assise solide, profonde et stable.
- Contourner la racine lors de la réfection du trottoir privé.
- Conserver l'arbre ou le transplanter ailleurs sur la propriété, si la chose est possible.

3. Les racines sont la première cause des lézardes sur les fondations des immeubles et de leur affaissement. En manque d'eau, les racines se dirigent vers des sources d'eau ou s'approvisionnent à proximité des fondations.

EN RÉALITÉ

- Les racines sont dépourvues de détecteurs d'eau. Elles se développent là où les conditions sont favorables.
- L'arbre distribue normalement ses racines sous la surface du sol, là où il y a de l'air, de l'eau et des éléments minéraux. Plus de 90 % des racines se trouvent à moins de 50 cm de profondeur.
- Les racines d'un arbre peuvent s'étaler sur un rayon pouvant mesurer entre une et deux fois la hauteur de l'individu.
 - Une foule de facteurs urbains peuvent provoquer des lézardes et des affaissements : surfaces imperméables, exposition au sud-ouest,

murs en brique de couleur foncée, drains français non fonctionnels ou absents, surfaces gazonnées, murs non ombragés, caves chauffées et non isolées, tranchées d'excavation, etc.

- Le climat et la nature même de l'argile sont les principaux responsables des lézardes sur les immeubles.

SOLUTIONS

- Lors d'une sécheresse, irriguer les fondations et le sol autour de la maison, tout en respectant les règlements municipaux.
- Ombrager les murs avec des plantes grimpantes ou à l'aide du bon arbre au bon endroit.
- Colmater et cimenter les lézardes au printemps suivant leur apparition. Répéter les réparations au besoin.
- Faire installer des pieux sous les fondations du bâtiment pour éviter de nouveaux dommages.

4. Les racines sont une menace pour la pelouse.

EN RÉALITÉ

- Les racines d'arbres se développent principalement à la surface du sol pour profiter des meilleures conditions de croissance.
- L'ombrage dense de certaines essences empêche souvent le gazon de croître sous leur ramure.
- Les arbres et la pelouse proviennent d'habitats naturels différents. Les racines du gazon entrent en compétition avec celles des arbres.
- Les couteaux des tondeuses blessent presque toujours les racines des arbres aux mêmes endroits et les empêchent de cicatriser.

SOLUTIONS

- Ajouter de la terre de culture au-dessus des racines exposées et y semer du gazon.
- Remplacer le gazon par des plantes couvre-sol ou des vivaces mieux adaptées à l'ombrage.
- Relever le niveau du sol si le système racinaire de l'arbre le permet (10 cm de terre au maximum).
- Intégrer l'arbre à une plate-bande aménagée ou fleurie.
- Éviter de blesser les racines avec la tondeuse, en coupant les herbes à la main autour des racines en surface.
- Conserver les racines, car elles sont importantes pour la survie de l'arbre (ancrage, absorption, entreposage, etc.).



MI-JUIN

UN ARBRE POUR MON QUARTIER
VOUS DEVEZ ÊTRE PRÉSENT À VOTRE
DOMICILE POUR LA LIVRAISON.



VENTES-DÉBARRAS
JUSQU'À NOUVEL ORDRE

INTERDITES



Lorsqu'elle est faite régulièrement, la lecture facilite l'acquisition du langage et permet à l'enfant de développer sa capacité d'écoute et de concentration.



© Sylvain Légaré

JARDINAGE

UNE COLLECTION À DÉCOUVRIR!

Le saviez-vous? Il est possible de trouver aux bibliothèques d'Anjou une multitude de documents sur le jardinage. Vous êtes à la recherche d'inspiration pour l'aménagement d'un jardin sur votre balcon, vous voulez en apprendre davantage sur les plantes aromatiques ou sur la façon de faire votre compost ou encore vous voulez ajouter de nouvelles variétés de légumes dans votre potager, alors n'attendez plus pour visiter notre section consacrée au jardinage!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler notre bibliothécaire au 514 493-8268.



ATELIERS POUR LES JEUNES

ATELIER VIRTUEL DE DESSIN

APPRENDS À DESSINER TON PERSONNAGE PRÉFÉRÉ

Samedi 26 juin, de 10 h à 11 h

Inscription et remise du matériel dès le vendredi 11 juin
(bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou)

Pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans

Un atelier animé par Karine Martineau, artiste peintre, illustratrice et muraliste, qui permettra aux jeunes d'apprendre les techniques de base du dessin et de les appliquer pour créer leurs personnages.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

DU PLAISIR POUR TOUS LES ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 14 ANS!

Le saviez-vous? La perte des acquis en lecture durant l'été correspond en moyenne à l'équivalent d'un mois d'enseignement. Les programmes estivaux de lecture constituent un excellent moyen d'améliorer le rendement des élèves en lecture à long terme. Encouragez vos enfants à s'inscrire au club de lecture et à fréquenter la bibliothèque cet été!

Inscrivez vos jeunes au club dans l'une des deux bibliothèques d'Anjou dès le **samedi 19 juin**. Chaque enfant se verra remettre une

petite trousse de départ comprenant un carnet pour faire le suivi de ses lectures estivales. Un carnet spécialement conçu pour les tout-petits et leurs parents sera également remis aux prélecteurs inscrits.

Voici ce que notre club de lecture d'été propose aux enfants :

- Une sélection de lectures sur le thème du jeu, à découvrir en bibliothèque;
- De petites récompenses : plus un jeune lit, plus il reçoit de récompenses;
- Les perles de nos collections de livres, de jeux vidéo et de jeux de société, sous forme de suggestions hebdomadaires sur la page Facebook des bibliothèques d'Anjou;
- Un nouveau « bricolage à emporter » disponible toutes les deux semaines;
- Un concours de dessin se déroulant tout l'été : « Dessine ton personnage de livre préféré! » À gagner : l'un des 3 lots de 10 livres;
- Des ateliers artistiques participatifs en ligne;
- Un jeu d'enquête virtuel;
- Le site Internet du Club de lecture TD, rempli de jeux, d'activités et de livres numériques et bien plus!

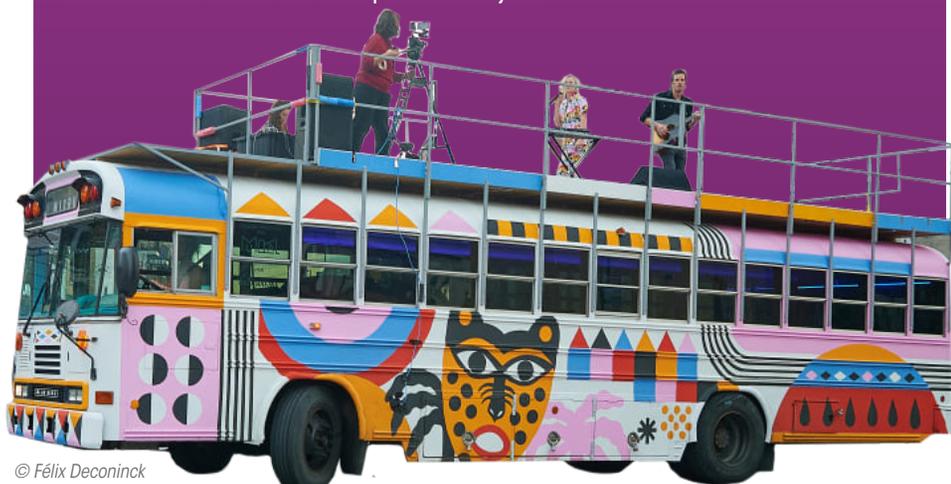


ACTIVITÉS CULTURELLES

En fonction des restrictions sanitaires en vigueur cet été, l'arrondissement fera tout son possible pour offrir aux citoyens un maximum d'activités culturelles stimulantes, autant pour les petits que pour les grands.

Restez à l'affût des annonces concernant la mise en place de ces activités, telles que la danse en ligne et les spectacles-surprises, en vous abonnant à la page Facebook des bibliothèques d'Anjou ainsi qu'en visitant le site Internet de l'arrondissement.

D'ici là, gardez l'œil ouvert, vous pourriez voir une performance artistique hors du commun dans l'un de vos lieux préférés à Anjou!



© Félix Deconinck